

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	19 (1911)
Heft:	7
 Artikel:	La colonie de travail à Leysin
Autor:	Secretan, Jeanne
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-549007

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

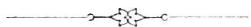
Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sible de garder plus longtemps nos élèves dans la maison-mère, afin de perfectionner et d'approfondir encore leur éducation. Ce n'est — en effet — que depuis ce dernier

automne, que nous avons pu les garder au Lindenhof, après leurs six premiers mois, et les répartir dans les différents services de la maison.

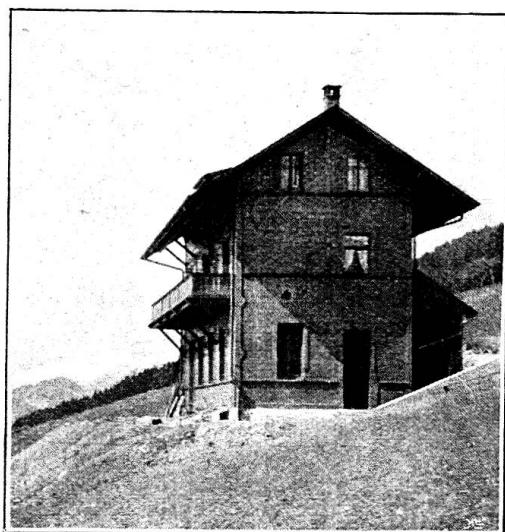
(La fin au prochain numéro.)



La Colonie de travail à Leysin

On parle beaucoup aujourd'hui de la lutte contre la tuberculose, on s'en préoccupe, on cherche à la rendre plus efficace et mieux armée contre ce fléau, qui

à la montagne. Tandis qu'il y aurait immense avantage pour le malade à consolider et assurer sa guérison par un prolongement de séjour à l'altitude, pendant



Bâtiment de la Colonie de travail à Leysin

fait ses ravages dans toutes les classes de la société, dans la jeunesse surtout, brisant des carrières, détruisant des foyers, privant la nation de forces vives.

Des sanatoria ont été construits à la montagne; mais les cures sont longues et pèsent lourdement sur le budget de la plupart des malades et de leurs familles. Beaucoup doivent redescendre dans la plaine à peine guéris et compromettre souvent, par un travail au-dessus de leurs forces et dans des conditions hygiéniques déplorables le bien qu'ils se sont fait pendant les quelques mois qu'ils ont pu passer

lequel il reprendrait graduellement une vie active.

C'est le but que se sont proposé quelques amis des jeunes gens convalescents, en fondant à Leysin, en 1909, sous le nom de *Colonie de travail*, un atelier qui leur procure un travail rétribué, lequel leur permet de payer tout ou partie de leur pension, et leur fait perdre l'idée si déprimante qu'ils sont des « non-valeurs ».

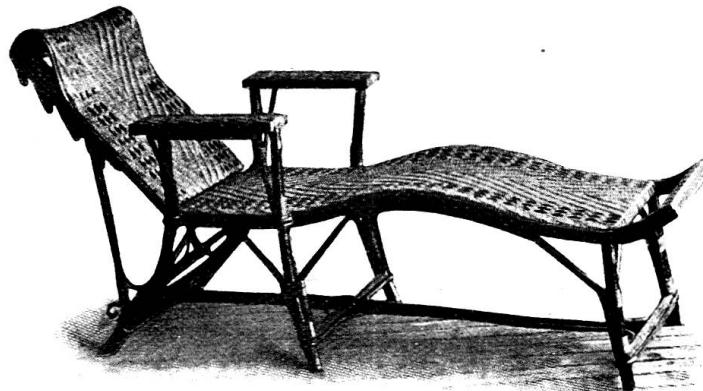
Le choix d'un métier fut difficile. Il fallait qu'il fût rapidement appris, hygiénique et productif à la fois. La vannerie

sembla répondre à ces conditions, et la Colonie de travail fut installée dans un modeste local du village, sous la direction d'un contre-maître expérimenté.

venir en aide aux plus indigents, mais il ne fonctionnera qu'après avoir atteint la somme de fr. 3000.

Le local du village devint bientôt trop

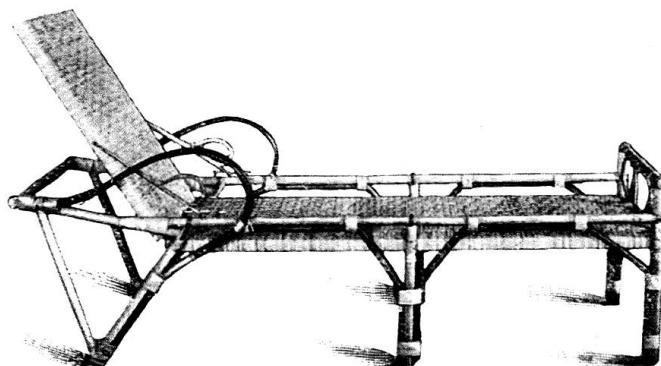
Mobilier confectionné par les convalescents de la Colonie de travail à Leysin



Chaise-longue
pour malades

Le principal travail est le cannage des chaises, la fabrication de chaises-longues de différents modèles et de différentes grandeurs, des tables à thé, des guéridons, des lits d'enfants, des fauteuils de galerie et des fauteuils sur lugeons servant de traîneau. Depuis quelques mois

petit. En décembre 1910, la Colonie put s'installer dans un atelier spacieux, bien exposé et bien éclairé, occupant le rez-de-chaussée d'un chalet que le Comité de l'œuvre a fait construire à mi-chemin du sanatorium populaire et du village. Au 1^{er} étage se trouvent trois chambres à



Chaise-longue
pour malades

on fait aussi de la reliure et des encadrements.

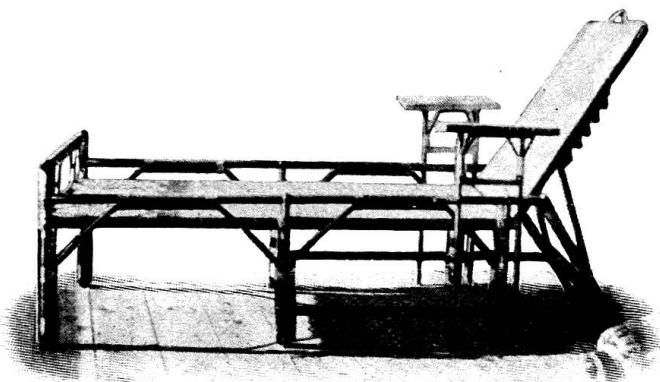
Le travail est payé à l'heure ou à la pièce, suivant les ouvrages. Comme les convalescents ne travaillent, ni si longtemps, ni d'une façon si soutenue que des bien-portants, le salaire qu'ils touchent ne couvre pas entièrement leurs frais de pension. Un fonds de secours a été créé pour

deux lits et deux à un lit, toutes au midi et donnant sur une galerie, destinées aux convalescents, qui, logés et nourris, paient 3 fr. par jour. Le 2^e étage est occupé par l'appartement du contre-maître, la cuisine et la chambre à manger.

Le Comité de la Colonie de travail a dû faire un emprunt de fr. 20,000 pour construire ce chalet; il espère que les amis de

l'œuvre lui procureront tôt ou tard les moyens de rembourser cette somme. Le paiement des intérêts, le gage du contremaître et de sa femme, qui fait le ménage et la cuisine, l'achat des fournitures,

bre de jeunes gens. Actuellement huit d'entre eux travaillent à l'atelier; en réalité on en occupe davantage, certaines pièces de vannerie pouvant être faites au dehors.



Chaise-longue pour malades



Table à thé, en jonc



Fauteuil sur lugeons pour promener les malades sur la neige

le paiement du travail, dépassent les recettes réalisées par les pensions et la vente des objets fabriqués. Aussi la Colonie a-t-elle besoin pour vivre d'être soutenue par des dons. On prévoit en outre le moment où il faudra agrandir le chalet et l'atelier pour occuper un plus grand nom-

Ne serait-ce pas le fait des bien-portants de se souvenir, en face de toutes les misères matérielles et morales, engendrées par cette terrible tuberculose, du privilège immense dont ils disposent par le fait d'une bonne santé? Et n'y aurait-il pas pour ceux qui jouissent de ce privi-

lège quelque douceur à se dire que, par un sacrifice ou un effort, ils procurent des heures de bien-être, de réconfort, et des occasions de salut à leurs frères souffrants?

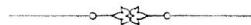
Un moyen très efficace d'aider la Colonie de travail c'est de lui faire des commandes. Un prix-courant illustré est envoyé gratuitement à quiconque en fait la demande au contre-maître de la Colonie de travail, à Leysin. Dans la fabrication des divers objets il est tenu compte des

observations spéciales des clients et de leurs désirs. Les personnes qui feront des achats à la Colonie ne s'en repentiront pas, car le travail est soigné, solide et joli.

Une œuvre analogue a été créée à Leysin par les « Amies de la jeune fille » pour offrir aux femmes et jeunes filles un « home » et l'occasion d'avoir aussi un travail rétribué.

Espérons que ces deux maisons sœurs pourront de plus en plus remplir leur but.

JEANNE SECRETAN.



Le prix Nobel de Henri Dunant

Le fondateur de la Croix-Rouge a désiré qu'après sa mort le prix Nobel de la paix, qui lui avait été décerné en 1901, fut réparti à des œuvres de bienfaisance. Des 95,000 francs disponibles, la moitié devait revenir à la Suisse et l'autre moitié à la Norvège.

L'exécuteur testamentaire du promoteur de la Convention de Genève, le neveu du philanthrope, M. Maurice Dunant, membre de la Direction de la Société suisse de la Croix-Rouge, a fait parvenir en mai 1911 la somme de fr. 47,500, attribuée à la Suisse, aux institutions suivantes:

Fondation Henri Dunant (aux soins du Comité central de la Société de la Croix-Rouge suisse), fr. 3000. Hôpital du Lindenhof, à Berne, fr. 3000. Institut suisse pour enfants estropiés, à Zurich, fr. 3000. Fonds des pauvres de la Société suisse d'utilité publique, fr. 3000. Maison romande (Colonie du Devens), fr. 3000. Société suisse des samaritains, fr. 3000. Institution suisse pour enfants aveugles et faibles d'esprit (Ecublens), fr. 3000. Société auxiliaire du sanatorium de Clairmont-s. Sierre, fr. 3000. Fonds Winkelried (siège à Berne), fr. 2000.

Fédération des colonies de vacances (Genève), fr. 2000. Oeuvre des bas-fonds de l'Armée du Salut, fr. 2000. Société militaire suisse, fr. 2000. Pour les six crèches de Genève (à répartir), fr. 2000. Hospice général de Genève, fr. 1500. Institut Pestalozzi du Neuhof (Argovie), fr. 1500. Fonds suisse pour sinistres soustraits à l'assurance, fr. 1500. Les Oisillons, asile pour enfants, la Rossiaz sur Pully, fr. 1000.

Dispensaire antituberculeux de Genève, fr. 1000. Section genevoise de la Croix-Rouge, fr. 1000. Bureau central de bienfaisance, Genève, fr. 1000. Colonie pour garçons de Baechtele (Berne), fr. 1000. Société Dunant (ancien Samariterbund, Zurich Alt-Stadt), fr. 1000. Société genevoise de Winkelried (fondée en 1860), fr. 1000. La Goutte de lait (Genève), fr. 500. Société genevoise d'utilité publique, fr. 500. Asile pour épileptiques de Lancy (Genève), fr. 500. Société de la Croix-Rouge de Heiden (Appenzell), fr. 500. Total égal, fr. 47,500.

Quant à la somme attribuée à la Norvège, le comité du prix Nobel avait désigné MM. J. Lövland, ancien président